

Compte rendu réunion conseil municipal du mardi 12 décembre 2017

Absente excusée : Eudoxia JOUAULT qui a donné son pouvoir à Anthony ROULLIER

Secrétaire de séance : Anthony ROULLIER

PERSONNEL COMMUNAL

* Contrat Adrien HUBERT ; Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire de signer son contrat d'apprentissage à compter du 01 janvier 2018.

* Une personne doit être recrutée pour combler le manque d'heures Adrien qui s'absentera pour aller en formation ; c'est à dire que nous avons besoin de quelqu'un pour 19 heures semaines. Pour info, une annonce est parue sur le site de la bourse de l'emploi du Centre de gestion de la Mayenne.

AMÉNAGEMENT DU BOURG 2ème TRANCHE

Les membres du conseil municipal apportent les observations suivantes sur le plan d'aménagement. La DETR 2018 a été sollicitée pour 150 000 € et une éventuelle subvention dite Amende de police correspondant à 10 000 €.

Observations :

Route barrée pendant certains travaux ??? Déviation ?? Roxem

Être vigilant sur la signalisation après les travaux, les sorties des véhicules avec les arbustes

Créer des liaisons piétonnes

Parking végétal avec des dalles enherbées

Acquisition ou convention devant certaines propriétés ??

Cour logements locatifs ancien presbytère

Passerelle ??

Salles des fêtes à requalifier derrière

Les containers tri sélectif resteront au même endroit

Faire une réunion avec démarche participative ?

Voie en enrobé avec des matériaux franchissable ?? largeur des voies

Échéancier : Les travaux sont prévus de débuter en juin 2018 avec un arrêt de chantier en août. Reprise en septembre. Durée globale du chantier 6 mois.

Etre vigilant sur les dates des manifestations

LOCATION SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les tarifs pour 2018. Pour 2019, la commission bâtiments communaux proposera au conseil des nouveaux tarifs.

Type de location		DIVERS	
Vin d'honneur	45.00	Avance sur location à la réservation	75.00
Après-midi détente club extérieur	62.00	Utilisation la veille de la location	30.00
Réunion	68.00	Utilisation le lendemain de la location	60.00
Soirée personnes de la commune	100.00		
Associations de Beaulieu	Gratuit	VAISSELLE	
Soirée hors commune	160.00	Location couverts complets	0.50
Buffet campagnard	160.00	Carafe cassée	2.00
Soirée associatives des communes extérieures	190.00	Verres, tasses, assiettes cassés	1.00
Nuit de la St Sylvestre	170.00	Toute vaisselle cassée ou perdue sera facturée au prix d'achat.	
Mariage	265.00		
PETITE SALLE ANNEXE		FORFAIT MENAGE-RANGEMENT	
Vin d'honneur	30.00		
Réunion	38.00	Salle et parquet moyennement sale	40.00
Repas, soirée	80.00	Salle et parquet très sale	80.00

COMPTE RENDU DIVERSES RÉUNIONS

* **Commission bâtiments communaux** : Espace columbarium et travaux d'investissement au cimetière communal. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le devis de l'entreprise GOUPIL pour un montant de 10 951.20 € TTC pour la fourniture et pose de cave urne, d'un jardin du souvenir et d'un columbarium. Pour l'aménagement des allées un accord de principe est retenu avec l'entreprise ACTP de Cossé le Vivein pour un montant de 46 150.92 €.

* **Compétence GEMAPI** (protection des inondations) : Après les explications de Christophe HERMAGNE sur ce qu'est la GEMAPI, les membres du conseil municipal décident de donner cette compétence à la communauté de communes de Loiron.

* **Sécurisation route départementale 142** entre Beaulieu et Méral : La commission qui a rencontré les élus et le département de la Mayenne informe les membres du conseil municipal de l'avancement de ce dossier. La commission voirie pourrait reprendre ce dossier pour l'inscrire avec des travaux en 2018. Sur le bulletin municipal, nous demandons à tous riverains empruntant cette route de se faire connaître afin d'avoir une idée sur la fréquentation de cette voie.

* **Compte rendu de la bibliothèque** : Anthony ROULLIER responsable de la bibliothèque fait part des démissions au sein de ses bénévoles et fait part des travaux d'investissement (rayonnages, mobiliers...) qui pourraient être fait en 2018.

DIVERS

* **La poste** : Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire d'émettre un titre exécutoire pour que la poste nous verse une indemnité compensatoire de 247,30 € correspondant aux frais de télécommunication, imputés à tort par la mairie, somme qui sera encaissée au compte 7488.

* Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le remboursement par chèque de GROUPAMA assurance d'un montant de 514,99 € et 154,63 €.

* ***Parapheur électronique*** : Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire de signer la convention avec le CDG53 pour la signature du parapheur électronique qui consiste à ne plus imprimer les bordereaux de dépenses et ou recettes que le maire et un adjoint Christophe HERMAGNE signent par la suite. Les bordereaux seront consultables directement via internet.

Pour info :

Réunion commission culture par Sylvie GEGU, anniversaire des 5 ans de la salle des 3 Chênes de Loiron les 19 – 20 – 21 octobre 2018.

Prochaine réunion de conseil municipal le Mardi 16 janvier 2018.